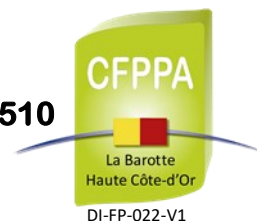




# OPÉRATIONS SUR LES OUVRAGES ET INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES BEM-BS CONFORME À LA NORME NF C 18-510

CODE ROME N° H1504 – CODE CERTIF INFO N° 82504



Sans niveau spécifique

FORMATION CONTINUE

CHATILLON SUR SEINE

## ACQUÉRIR DES COMPÉTENCES

Permettre aux exécutants non électriciens d'effectuer des opérations simples et des manœuvres en BT (Basse Tension) et en HTA (Haute Tension de type A), de mettre en application les prescriptions de la norme NF C 18-510 lors d'exécution d'opération sur des ouvrages électriques.

## QUELS SONT LES MÉTIERS ?

Intervention technique en contrôle et en essai qualité en électricité.

## POUR QUI ?

Tout personnel devant effectuer toutes opérations sur des ouvrages ou des installations électriques ou dans leur voisinage.

## CONTENU DE LA FORMATION

Identifier les risques électriques sur une installation électrique (armoire, local ou en champ libre).

Savoir se déplacer et évoluer dans un environnement électrique.

Avoir un comportement adapté à la situation.

Rendre compte de l'opération réalisée auprès de l'employeur.

Réaliser une analyse préalable à l'opération (intervention).

Réaliser une intervention basse tension élémentaire (mise hors tension + VAT) et réarmement d'un dispositif de protection.

Identifier, vérifier et mettre en œuvre les équipements de protection individuelle.

Intervention élémentaire sur des circuits terminaux (maxi 400 V et 32 A courant alternatif). Type d'opérations :

- remplacement et raccordement de chauffe-eau, convecteurs, volets roulants...
- remplacement de fusibles BT, réarmement de protections,
- remplacement à l'identique d'une lampe, d'un socle de prise de courant, d'un interrupteur,
- raccordement sur borniers, (dominos...) en attente,
- réarmement d'un dispositif de protection.

## VALIDATION

### Épreuve théorique : SAVOIR

15 questions au minimum sur les connaissances suivantes : Les dangers de l'électricité ; Les appareillages électriques, ; Les distances et les zones d'environnement ; La limite des manœuvres.

### Épreuve pratique : SAVOIR FAIRE

2 mises en situation minimum sur les compétences suivantes et en fonction des tâches confiées : Effectuer la mise hors service d'un équipement (moteur, machine, etc.) ; Effectuer une manœuvre.

La validité est temporaire : habilitation annuelle de l'employeur avec durée de validité des composantes acquises de 3 ans.

## RÉMUNÉRATION

Allocations Retour à l'Emploi pour les demandeurs d'emploi selon les droits (sinon se rapprocher de son conseiller pôle-emploi).

Maintien de salaire pour les salariés dans le cadre du plan de formation de l'entreprise

89 %

de réussite\*

NC

d'insertion à la sortie\*

86 %

de clients satisfaits\*

\* Session précédente



## TRAVAUX PUBLICS

### PRÉ-REQUIS :

- Maîtriser les savoirs de base

### EXAMEN :

Tests théorique et pratique donnant habilitation si réussite.

### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :

En centre de formation ou sur site

### DURÉE :

14 heures

### MODES DE FINANCEMENT :

Via le plan de formation de l'entreprise CPF (nous contacter pour devis)

### DATES ET MODALITÉS D'ACCÈS :

Plusieurs sessions par an. Délai d'entrée en formation environ 1 mois après la participation à l'information collective, les entretiens individuels et les tests de positionnement. Nous contacter pour plus d'information.

Personne en situation de handicap : contacter Pauline VIGNOTTE notre référente handicap

### RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

CFPPA LA BAROTTE HAUTE CÔTE D'OR  
Route de Langres  
21400 CHATILLON SUR SEINE

Service administratif : 03.80.91.43.20

cfppa.chatillon@educagri.fr

www.labarotte.fr

f Eplefpa La Barotte

